

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2020 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directrice générale, Christine Gonthier-Gignac et la directrice générale adjointe sont également présentes.

La séance est ouverte à 8 h 30. Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits conformément aux dispositions des articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q.,c. C-27.1).

M. le maire, Stéphane Roy, fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

**ORDRE DU JOUR**

Ladite séance extraordinaire est convoquée par M. le maire, Stéphane Roy pour les sujets suivant :

1. Dépôt d'une demande d'aide de financement dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – RIRL;
2. Dépôt d'une demande d'aide de financement dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet AIRRL;
3. Achat d'un panneau de vitesse;
4. Entente d'entretien de l'autobus du Centre Ressource Jeunesse;
5. Contrat – entretien des fleurs et halte routière du lac Campion;

**193-06-2020**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – RIRL;**

ATTENDU que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Laus a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Laus désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTEMDEI que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

De plus, que Madame Julie Desrochers, directrice du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, soit autorisée à signer et à déposer la demande de subvention.

**ADOPTÉ.**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AIRRL;**

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

**194-06-2020**

**ACHAT DE PANNEAU DE VITESSE**

Proposé par François Monière

Appuyé par Étienne St-Louis

Et unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition d'un panneau de vitesse afin de limiter l'excès de vitesse sur divers chemins de la municipalité.

**ADOPTÉ.**

**195-06-2020**

**ENTENTE D'ENTRETIEN DE L'AUTOBUS DU CENTRE RESSOURCE JEUNESSE**

ATTENDU que la résolution 355-12-2019 engageait la Municipalité à faire l'entretien de l'autobus du Centre Ressource Jeunesse jusqu'à concurrence de 1 500 \$;

ATTENDU qu'après vérification auprès de nos assurances, la Municipalité n'est pas autorisée à effectuer ce genre de travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyée par François Monière et unanimement résolu que la Municipalité défraie les coûts de réparation de l'autobus sur présentation de facture pour un montant ne dépassant pas 1 500 \$.

De plus, la présente résolution abroge la résolution 355-12-2019.

**ADOPTÉ.**

**196-06-2020**

**CONTRAT ENTRETIEN DES FLEURS ET HALTE ROUTIÈRE DU LAC CAMPION**

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu d'octroyer à Yves Strevey, le contrat d'entretien des fleurs, l'entretien des toilettes et de la halte routière du lac Campion ainsi que l'entretien de la toilette chimique au quai public à l'entrée sud du village.

Les modalités d'exécution et de rémunération sont décrites au contrat à intervenir entre les deux parties.

De plus, que Madame Christine Gonthier-Gignac, directrice générale, soit autorisée à signer le contrat.

**ADOPTÉ.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 8 h50.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire